Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 7 mai 2026 à 20h08, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/05/2026 — Nombre de présents : 13
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUÉRIN Dominique, SIMON Alexandra, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, CHALOPIN Christèle, MAZUÉ Delphine, DAVAL Sylvain, DESPAS Elodie, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : COSTIL Nicolas et ORY Edouard
Pouvoirs de COSTIL Nicolas à TALVA Nelly, ORY Edouard à DESPAS Elodie

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Bertrand LAGRÉE, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.05.70 Demande de subvention au titre du FDC (fonds de développement des communes)

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de « réhabilitation de l'ancienne école en quatre logements » ;
Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre **du fonds de développement des communes 2026** pour un montant de **19 354,00 €.**

Il est proposé au conseil municipal :
Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 19 354,00 € au titre **fonds de développement des communes 2026** dans le cadre du projet de « réhabilitation de l'ancienne école en quatre logements ».

Article 2 : de préciser le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation :

OPERATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
SEM- Orchestr'Am	8 669,50 €	Fougères Agglo – FCDGF 2025	14 306,00 €
MO	55 795,10 €	Fougères Agglo – FDC 2025	20 497,00 €
Travaux bâtiment	826 300,00 €	Fougères Agglo – FDC 2026	**19 354,00 €**
Mission SPS, diagnostic, études	20 237,75 €	Etat – DSIL	131 120,25 €
		DDTM – fonds vert	39 605,10 €
		Département – Ambitions communes	400 000,00 €
		Agence locale de l'énergie	11 120,00 €
		Région - CPRB	35 000,00 €
		Prêt bancaire	240 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**911 002,35 €**		**911 002,35 €**

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260507-D2026_05_70-DE

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- de **SOLLICITER** Fougères Agglomération à hauteur de 19 354,00 € au titre **fonds de fonds de développement des communes 2026**.

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 07/05/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

Le secrétaire de séance
Bertrand LAGRÉE

MAIRIE DE MELLE
Ille-et-Vilaine

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État